

# Archivage



## Dossiers sous format papier

Vos locaux doivent être sécurisés, armoire contenant les dossiers **fermée à clé**.

Le RGPD s'applique peu importe le choix du support des dossiers patients (informatique ou dossier papier). Attention vous êtes responsable des données recueillies.



## Conservation des dossiers

**20 ans** à compter de la date de la dernière consultation du patient :

- **Patient mineur** : si le délai de 20 ans expire avant son 28<sup>ème</sup> anniversaire, la conservation des informations le concernant doit être prolongée jusqu'à cette date.
- **Décès d'un patient** : si le patient décède moins de 10 ans après sa dernière consultation, les informations le concernant doivent être conservées pendant 10 ans à compter de la date du décès
- En cas d'**action en justice** : mise en cause de la responsabilité du médecin, il convient de suspendre ces délais de conservation.